

*******Le Laissez-passer est délivré uniquement aux ressortissants malagasy dont le passeport est périmé, déchiré ou perdu.**

DEMANDE DE LAISSEZ-PASSER POUR UN MAJEUR

- Formulaire de demande (à télécharger)
- Photocopie de l'ancien passeport ou déclaration de perte (*L'Ambassade ne délivre pas de déclaration de perte*)
- Photocopie titre de séjour ou pièce d'identité française
- Photocopie billet d'avion
- Copie intégrale d'acte de naissance délivrée par la Mairie de naissance à Madagascar
- Deux photos d'identité récentes (ni lunettes ni boucles d'oreilles)
- Justificatif de domicile (en France)
- Certificat de Nationalité Malagasy pour les noms à consonance étrangère
- Photocopie de la déclaration de perte (pour passeport déclaré perdu)
- Droit de 20 euros (A payer par chèque à l'ordre de l'Ambassade ou en espèces uniquement auprès du Service comptabilité de l'Ambassade)
- Une enveloppe timbrée avec suivi à vos adresse et nom ou nom de l'hôte (en cas d'impossibilité de retrait)

DEMANDE DE LAISSEZ-PASSER POUR UN MINEUR

- Formulaire de demande de laissez-passer (à télécharger)
- Autorisation parentale dûment signée par les parents
- Copie intégrale d'acte de naissance **ou** la transcription de l'acte de naissance pour les ressortissants malgaches nés hors du territoire malgache
- Photocopie des pièces d'identité des parents
- Justificatif de domicile (en France)
- Copie de la carte de circulation ou du titre républicain de l'enfant ou carte d'identité française
- Certificat de Nationalité Malagasy pour les noms à consonance étrangère
- Deux photos d'identité récentes (ni lunettes ni boucles d'oreilles)
- Autorisation de sortir du territoire (si l'un de ses parents ne voyage pas avec l'enfant)
- Copie du billet d'avion.
- Droit consulaire: 20 euros (Par chèque à l'ordre de l'Ambassade ou en espèces à payer uniquement auprès du Service Comptabilité de l'Ambassade)
- Une enveloppe timbrée avec suivi à vos adresse et nom ou nom de l'hôte (en cas d'impossibilité de retrait)

N.B : - *Veillez noter que le temps d'acheminement du courrier par voie postale est aléatoire. Le délai d'instructions du dossier court à partir du moment de la réception du courrier par le service concerné sachant qu'il passe d'abord par le service courrier de l'Ambassade pour enregistrement et par le service comptable pour paiement du droit consulaire.*

- *Le service peut réclamer d'autres pièces justificatives complémentaires pour le besoin de l'instruction du dossier.*
- *Les droits consulaires ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.*
- *Tout dossier incomplet ne sera pas traité.*

Dépôt de demande : Lundi au vendredi de 10H00 à 13h30 - 10 jours avant le départ
Retrait de document : Lundi au vendredi de 14H00 à 16h00 - Dernier jour ouvrable avant le départ

Email : sconsulaire-ambamadparis@diplomatie.gov.mg
Téléphone : 01 82 83 92 00